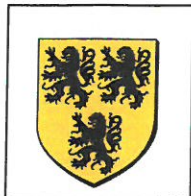


Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 11 mars 2020

sous la Présidence de
Monsieur KARCHER Dany, Maire

Date de la convocation:
06/03/2020

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction:
15

Nombre de Conseillers présents:
12

Nombre de procurations:
2

Étaient présents le Maire : M. KARCHER Dany
Les Adjoints et Adjointes : M. DIEMER Philippe, KESSOURI Annie

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :
Mmes BOSAL Christiane, FREYSS Marlène, HEYD Valérie
MM. FISCHER Claude, GARZENNEC Yannick, RETTIG Patrick,
SCHLUPP Julien, TULLI Damien et VIERUS Pierre.

Absents : Mme LAMBERT-NORTH Fabienne excusée (procuration à BOSAL Christiane)
M. GRUNELIUS Jean-Marie, excusé (procuration à DIEMER Philippe)
Mme SIMONIN Valérie

OBJET: Compte administratif de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, le nombre de voix à prendre en compte pour la présente délibération est de 14, la majorité absolue de 8.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Dany KARCHER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

1°) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice :	459 959,01 €	Excédent de l'exercice :	142 681,24 €
Recettes de l'exercice :	602 640,25 €	Excédent reporté (2018) :	451 943,95 €
		Excédent cumulé :	594 625,19 €
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice :	80 890,93 €	Déficit de l'exercice :	-40 071,15 €
Recettes de l'exercice :	40 819,78 €	Excédent reporté (2018) :	56 356,31 €
		Excédent d'investissement après affectation & reports :	16 285,16 €
EXCEDENT DE CLÔTURE (Affectation, excédents & déficits reportés compris):			56 356,31 €
RESTES à REALISER reportés sur l'exercice 2020		Dépenses :	13 700,00 €
		Recettes :	0,00 €
		Solde :	13 700,00 €
RESULTAT CUMULE (Restes à réaliser compris)		Exédent:	16 285,16 €

OBJET : Budget primitif de l'exercice 2020

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020, préparé avec le concours de la Commission des Finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2020:

1°) IMPÔTS LOCAUX : Après en voir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des impôts communaux votés en 2019, à savoir :

- **Taxe d'habitation :** **14,50 %**
- **Foncier bâti :** **13,85 %**
- **Foncier non bâti :** **52,82 %**

Compte tenu de la revalorisation des bases et des changements physiques de la matière imposable notifiés par les Services Fiscaux, le produit attendu des trois taxes locales s'élève à la somme de **281 567,- €** à laquelle s'ajoutent **8 534,- €** au titre des allocations compensatrices versées par l'Etat et **2 125,- €** au titre de la garantie individuelle de ressources.

2)° BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2020 : Il est résumé dans le tableau ci-après :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice :	547 900,00 €	Recettes de l'exercice :	543 045,00 €
dont prélèvement pour la section d'investissement	0,00 €	Excédent reporté	334 739,20 €
Total des dépenses	547 900,00 €	Total des recettes	877 784,20 €
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice :	297 871,15 €	Recettes de l'exercice :	297 871,15 €
déficit reporté	0,00 €	dont Affectation des résultats de l'exercice précédent	259 885,89 €
		dont excédent reporté	16 285,16 €
		dont emprunt	0,00 €
Total des dépenses nouvelles	297 871,15 €	Total des recettes nouvelles	297 871,15 €
RESTES A REALISER de l'exercice précédent			
Dépenses reportées sur 2020	13 700,00 €	Recettes reportées sur 2020	0,00 €

Le Conseil Municipal arrête par ailleurs la liste des Organismes et des Associations locales bénéficiaires de subventions de fonctionnement ainsi que le montant de ces subventions qui figurent au tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Budget 2019	Budget 2020	Observations & aides en nature
Personnes de droit privé			
<i>cpte 6574</i>	8 500,00 €	8 500,00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	305,00 €	305,00 €	
Association Sports & Loisirs	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
Association des Arboriculteurs	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
Association Pêche & Pisciculture	1 410,00 €	1 410,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G. + osterputz + pêche des enfants
Association Chapitre & Co	100,00 €	100,00 €	
Chorale Paroissiale	100,00 €	100,00 €	salle mise à disposition chaque semaine le mercredi
Chorale UNION	100,00 €	100,00 €	salle mise à disposition chaque semaine le vendredi
Coop scolaire Classe Maternelle	305,00 €	305,00 €	
Association des donneurs de sang	125,00 €	125,00 €	
Coopérative scolaire élémentaire + G	305,00 €	915,00 €	
CARITAS Alsace	904,00 €	904,00 €	
Association CASK	100,00 €	100,00 €	
ASCBreuschw. Section tennis	40,00 €	40,00 €	1 élève domicilié à Kolbsheim
Alsace Nature	1 000,00 €	1 000,00 €	Aides aux juristes
La réserve du Bishnoi	500,00 €	500,00 €	10 jours vert le futur
GEM	1 000,00 €	1 000,00 €	
Collège Paul Wernert Achenheim	486,00 €	432,00 €	216 ski + 30 Bavière + 150 Espagne + 30 Voile + 6 Rh
Ecole de Breuschwickersheim		160,00 €	selon délib de mai 2019 et non versée à ce jour
self defense		100,00 €	
DIVERS	1 254,00 €	754,00 €	

OBJET : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire :

A) Droit de préemption urbain

- **DIA n° 01/2020** déposée le 30/01/2020 par Me KAMINSKI – SPRENG, Notaire à MOLSHEIM pour le compte de M. & Mme LARGENTIER en vue de la vente d'un terrain situé 9 rue des faisans à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 30/01/2020
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 27 n°291/15
Contenance : 608 m².
Prix : 180 000,-€
Acquéreur(s) : M. & Mme XOLIN Sylvain , 25 rue des érables 67204 ACHENHEIM
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du terrain n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.

OBJET : DIVERS

- **Elections** : Afin de respecter les consignes du Ministère de l'Intérieur relative à l'épidémie du COVID-19, une information à la population sera distribuée avec les différentes recommandations à suivre au bureau de vote. Pour éviter un rassemblement trop important dans le couloir de l'école, il a été décidé qu'une personne filtrerait l'entrée pour réduire le nombre de votants à 5 au même moment.

Organisation du bureau de vote		
HORAIRES	PRESENTS	Filtrage
8h00-10h00	KARCHER Dany RETTIG Patrick FREYSS Marlène	BAUR David
10h00-12h00	GRUNELIUS Jean-Marie LAMBERT-NORTH Fabienne DIEMER Philippe	MATTER Fanny
12h00-14h00	SCHLUPP Julien GARZENNEC Yannick NOEPEL Mélanie	OBERHAUSER Lionel
14h00-16h00	KESSOURI Annie FISCHER Claude KURTZ Sarah	BACHER Régis
16h00-18h00	BOSAL Christiane VIERUS Pierre HEYD Valérie	HALTER Michèle

- **AFAF** : Dans le cadre du remembrement, Marlène précise qu'il est important que la commune se positionne pour ses parcelles.
- **Fin de mandat** : Le Maire remet la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Philippe pour ses 33 ans de service au sein du Conseil Municipal.

Pour copie certifiée conforme,
Kolbsheim, le 11 mars 2020

Le Maire,

Dany KARCHER

